



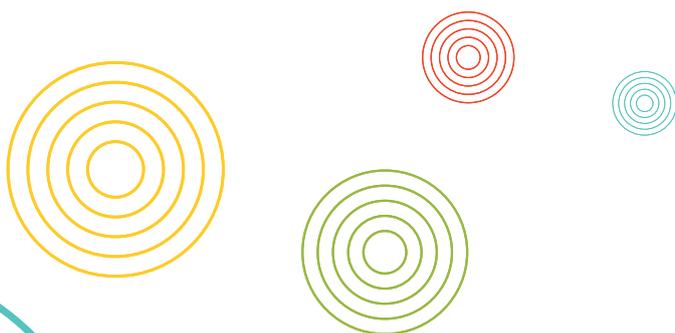
ASSOCIATION
**LE RELAIS HABITAT
ET SERVICES JEUNES**

PROJET SOCIO-EDUCATIF

2020-2025

Sommaire

- 1** **L'Identité Associative** (p. 3)
- 2** **Contexte d'Élaboration du Projet Socio-Éducatif** (p. 5)
- 3** **L'Histoire du RELAIS** (p. 7)
- 4** **Les publics concernés par l'action du RELAIS HABITAT et SERVICES JEUNES** (p. 9)
- 5** **Expression du Projet Socio-Éducatif du Relais** (p. 11)
- 5.1** **La déclinaison opérationnelle du Projet Socio éducatif** (p. 12)
- Conclusion et perspectives** (p. 21)



PROJET SOCIAL DU RELAIS

Préambule

Depuis 1956, date de l'année de création du Foyer pour Jeunes Travailleurs « LE RELAIS », l'Association gestionnaire de cet équipement a connu de profondes mutations, visibles dans l'évolution de ses infrastructures, mais aussi inscrites dans la refonte successive de son projet associatif.

Ces modifications témoignent d'une constante volonté des équipes de salariés du RELAIS de réinterroger la pertinence du projet socio-éducatif et de ses déclinaisons en organisation, actions et services. Elles soulignent aussi le souci permanent de mesurer auprès du public concerné, l'adaptation de ce projet global à leurs besoins sur le territoire, qu'il s'agisse de logements, de restauration, d'accompagnement socio-éducatif, d'accès à l'emploi et à la formation.

Ce projet Socio Educatif, fruit d'une démarche collaborative, vise à favoriser l'expression identitaire de l'association au-delà de ses statuts, à fournir un socle commun de valeurs support de ce projet, à justifier le sens de sa déclinaison opérationnelle, et à rendre lisible une feuille de route globale pour les 5 ans à venir.

Si le cadre d'intervention du RELAIS n'est plus exclusivement orienté vers le public 16-30 ans depuis le début des années 90, compte tenu de ses actions élargies sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle, son identité et son projet demeurent considérablement connotés par la situation de la jeunesse et par le contexte socio-économique.

Ce constat partagé par l'ensemble des associations du réseau Habitat Jeunes, souligne que la situation des jeunes, marquée par une forte incertitude, à plusieurs niveaux constitutifs de leur identité et de leur passage à la vie d'adulte, est vecteur d'une culture de mobilité, d'urgence, et de temporaire. Cette caractéristique renvoie directement, pour beaucoup d'entre eux à

l'insécurité et donc à l'instabilité. Cette difficulté d'insertion s'accompagne d'une tendance au désengagement dans la vie sociale, politique ou associative : l'individualisme prime, les logiques solidaires s'estompent et le lien social intergénérationnel n'apparaît plus comme une évidence.

L'objectif de ce projet est bien de construire des réponses concrètes susceptibles de faciliter l'accès à l'autonomie et donc à la citoyenneté de ces jeunes, plus particulièrement sur les champs du logement, de l'emploi.

Nous favorisons par nos actions la prise en compte de l'expression des jeunes, qu'elle soit recueillie au travers des enquêtes de satisfaction, dans le cadre de leur accompagnement ou lors des conseils des résidents, il ne peut être conçu de projet pluriannuel sans poser, de façon centrale, l'obligation de s'adapter à ce contexte de la jeunesse.



1 L'Identité Associative

LE RELAIS HABITAT et SERVICES JEUNES est une association loi 1901 ayant le statut de **Résidence Sociale remplissant une mission de Foyer de Jeunes Travailleurs sur le département de la Sarthe, dont les activités sont soumises à agréments des services de l'Etat et font l'objet d'un arrêté préfectoral.**

Adhérente, et membre actif de l'UNHAJ et de l'URHAJ, LE RELAIS décline donc son projet et ses interventions en conformité avec la Charte Nationale et le schéma stratégique régional de développement du réseau.

Cette Charte, en référence à ses principes fondateurs ancrés dans les valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, défend la transmission de valeurs communes comme :

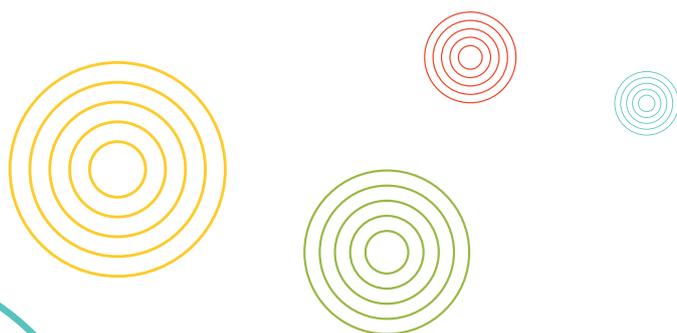
- La laïcité, à travers le vivre ensemble.
- La mixité et le brassage social.
- L'humanisme, le développement de l'humain.
- La démocratie participative, à l'écoute de tout son environnement social et politique.
- La solidarité entre les individus que nous accueillons et les associations de notre union, le faire ensemble pour renforcer nos liens.
- L'accompagnement permanent des jeunes accueillis à travers une approche globale.

Ladite charte énonce les principes fondamentaux quant à la mise à disposition des jeunes, d'habitat, d'équipement et de services, qui contribuent à leur processus d'autonomisation sociale, professionnelle et d'accès à la citoyenneté.

- Pour que les jeunes deviennent acteur de leur propre développement.
- Pour qu'ils puissent accéder à l'autonomie individuelle et citoyenne.
- Pour qu'ils puissent apporter leur contribution au bien commun et faire reconnaître leur droit de cité.

En s'inscrivant dans cette démarche, LE RELAIS affirme ses responsabilités pédagogiques et sociétales, à travers une porte d'entrée principale : le logement, mais également un ensemble de leviers comme l'accès à l'emploi, et à la formation, la promotion des initiatives économiques et le développement local, l'accompagnement de la mobilité, l'expression de la citoyenneté, la prévention en faveur de la santé, la promotion d'habitudes alimentaires par une restauration variée et qualitative.

L'ensemble de ses orientations s'inscrivent dans un projet global, Visant une complémentarité éducative et territoriale.



2 Contexte d'Élaboration du Projet Socio-Éducatif :

Dans le cadre du renouvellement de notre agrément qui prend fin au 31/12/2019, nous avons engagé un travail collaboratif afin de revisiter notre Projet Socio-éducatif.

Les paramètres majeurs qui concourent directement à l'élaboration du projet pluriannuel du RELAIS sont :

- Ses statuts, qui définissent l'objet et le périmètre d'intervention de l'association,
- Son appartenance à un réseau, décliné Nationalement et Régionalement (UNHAJ et URHAJ) avec qui LE RELAIS partage un champ commun de valeurs, de domaines d'intervention (logement, restauration, accompagnement social...) et de critères communs d'évaluation de qualité de service rendu aux usagers avec une Démarche Qualité permanente et procédures communes d'évaluation réglementaire, obtention du Label Qualité URHAJ, Mise en place d'une démarche RSO (Responsabilité Sociétal des Organisations) à partir de janvier 2020,
- L'observation et l'écoute permanente des besoins de ses usagers, la prise en compte de besoins émergents, et l'obligation de remise en question du projet associatif pour conserver une capacité d'adaptation suffisante,
- La prise en considération des évolutions du contexte socio-économique de l'association, mais aussi de ses partenaires privés (entreprises, écoles privées, associations, ...) et publics/ parapublics (services de l'Etat, collectivités, écoles, lycées, chambres consulaires,...) et l'intégration de ces évolutions et de leurs conséquences dans la déclinaison opérationnelle du projet pluriannuel du RELAIS.

Ces quatre axes vont orienter l'écriture du projet socio-éducatif du RELAIS, dont la production repose, en terme de méthodologie, sur un travail concerté entre d'une part, la Direction et l'équipe Socio-éducatif, d'autre part.

Sa diffusion auprès des usagers de l'association, des partenaires, des salariés et des administrateurs, permettra une lisibilité et une compréhension commune des aménagements, évolutions, apportées dans un souci d'adaptation permanente au contexte dans lequel LE RELAIS intervient.



3 L'Histoire du RELAIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et par le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, LE RELAIS a été fondé en 1956 et a été déclaré à la Préfecture de la Sarthe le 15 mai 1956.

Cette association a pour objet, à l'exclusion de tout partage de bénéfices, dans le cadre des lois, décrets et circulaires relatifs aux Foyers de Jeunes Travailleurs du ministère du travail et des affaires sociales et du ministère du logement :

- De favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat et par toutes formes d'incitations ou d'actions dans les domaines où se forge la qualification sociale des jeunes : vie quotidienne, alimentation, bien être, mobilité, emploi, formation, loisirs, culture ainsi que le brassage social entre les générations et l'ouverture du foyer sur le monde extérieur.
- De mettre en œuvre et d'offrir tous services susceptibles de contribuer à la réalisation de ses objectifs et d'ouvrir certains de ses services à d'autres catégories de populations intéressées par l'objet social et adhérent à l'association.
- De communiquer à l'opinion et aux pouvoirs publics les réalités de la situation des jeunes, analysées par l'association afin de contribuer à l'élaboration des politiques menées en faveur de la jeunesse.

L'association met à la disposition des résidents, et plus globalement de ses usagers, un ensemble de services et logements, susceptibles de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

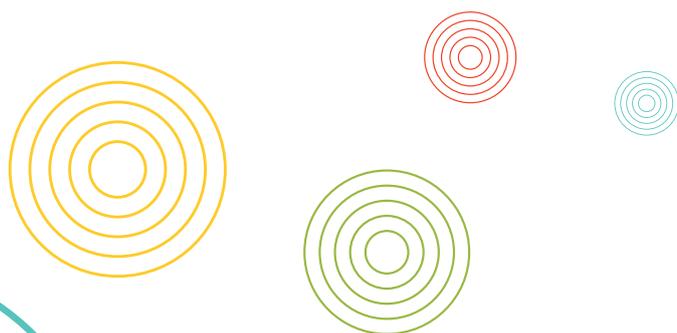
Au-delà de ses statuts, l'identité du RELAIS se décline également au travers de son histoire, dont la dimension est individuelle, et de son appartenance à un réseau, dont la portée est collective.

Cette identité s'est confrontée autour d'une volonté d'intervention globale sur les différents aspects concourant à l'autonomie : le logement, l'hygiène alimentaire, la santé, le brassage social, l'accès à l'emploi ou à la formation.

Son projet, porté par le conseil d'administration, se fonde sur des principes :

- Recherche d'adaptation aux évolutions des besoins, mais aussi d'anticipation dans les réponses apportées aux usagers de l'association, au travers d'un projet pluriannuel décliné en plusieurs objectifs opérationnels à chaque exercice.

- Recherche de cohérence dans la capacité à apporter, directement ou au travers de partenariats institués, une réponse globale aux besoins des usagers de l'association.
- Recherche d'une amélioration continue des services apportés, basée à la fois sur une implication forte dans la stratégie interne d'évaluation régulière, facilitant les prises de décisions du conseil d'administration, la gestion et le pilotage des équipes par la Direction, et la production d'éléments concrets d'appréciation sur laquelle LE RELAIS entend fonder sa reconnaissance territoriale.



Dans le cadre de son projet associatif, LE RELAIS entend s'inscrire comme acteur au sens large de l'insertion sociale des jeunes, en agissant sur le logement, la restauration, l'accompagnement, collectif et individuel de ces jeunes, mais aussi sur l'accès à l'emploi durable, à la formation qualifiante.

Dans ce contexte, le public concerné par l'action du RELAIS est à la fois conforme aux axes d'intervention précédemment définis, mais également au principe de brassage social qui prévaut dans l'association. A cet effet, l'activité d'hébergement du RELAIS va prioritairement, s'adresser à :

- Un public jeune 15-30 ans, en situation de mobilité professionnelle (contrats en alternance, contrats à durée déterminée, intérimaires, saisonniers, stagiaires de la formation professionnelle...) pour qui le fonctionnement souple du RELAIS va constituer une réponse adaptée au statut de « nouvel arrivant » dans le département de la Sarthe, ou celui de salarié confronté à des périodes d'alternance, ou encore à celui dont le terme du contrat de travail est aléatoire ;
- Un public étudiant ou lycéen, pour qui le départ du domicile parental peut s'avérer anxiogène, et à qui le contexte d'un hébergement individuel au sein d'un collectif, au même titre que la présence de personnel du RELAIS 24h/24, va concourir à la réussite du projet d'études ;
- Un public se heurtant à des difficultés d'accès au logement autonome pour des raisons économiques, sociales, ou d'insertion professionnelle difficile et devant bénéficier d'un passage par la résidence sociale pour faciliter ses relations avec les bailleurs publics ou privés,
- Un public spécifique : jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes suivis par la P.J.J, jeunes reconnus travailleurs handicapés, jeunes en situation de rupture familiale, de décohabitation,
- Un public de jeunes couples aux faibles ressources,
- Des femmes victimes de violences intra familiales avec ou sans enfants.

Le projet social du RELAIS s'appuie sur une volonté d'action globale, favorisant l'insertion sociale et professionnelle du public accueilli et accompagné.

A ce titre, la mixité sociale, la non-stigmatisation et la réalité de l'apprentissage du « Vivre Ensemble » à partir d'une politique d'accueil cohérente, sont les principes qui prévalent à l'action du RELAIS dans son rôle de Résidence Sociale.

A cette effet, il convient de noter que l'entrée dans l'établissement de chaque jeune fait l'objet d'une procédure d'admission, d'un titre d'occupation personnalisé (contrat de résidence et règlement intérieur) et déclenche la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique, interne ou non à l'établissement, si la situation du résident l'exige.

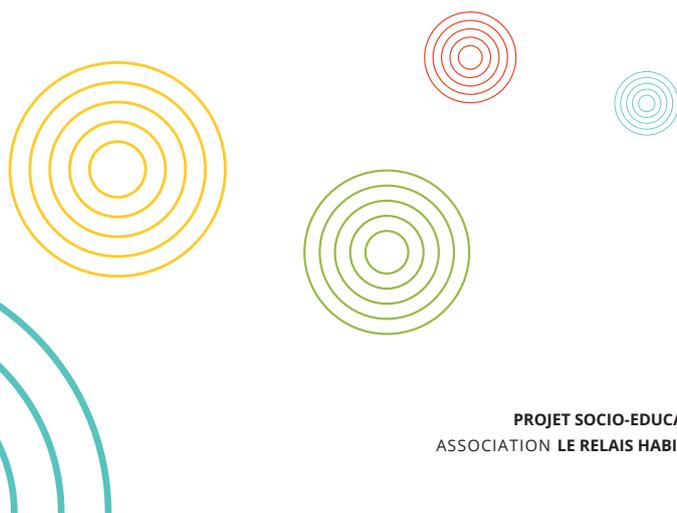
L'action menée par les équipes socio-éducatives du Relais se caractérise par une approche globale, structurée autour du projet socio-éducatif dont la finalité est l'accès à l'autonomie et le logement indépendant des jeunes accueillis.

Cet accompagnement, d'ordre individuel, est très large et peut concerner des sujets comme la santé, le budget, l'aide à la recherche d'emploi, ...

Ce projet socio-éducatif, soumis pour consultation au conseil des résidents (conseil de vie sociale du RELAIS), constitue la spécificité du modèle « Habitat Jeune » déployé par LE RELAIS en Sarthe.

Les autres secteurs d'intervention du RELAIS : Restauration, Emploi, Formation, s'adressent à un public plus large, (exemple du Restaurant associatif qui offre une prestation de restauration sociale à des salariés extérieurs au RELAIS) Cette grande hétérogénéité du public concerné par le projet global du RELAIS, implique une différenciation dans l'analyse des besoins spécifiques à chaque secteur d'activité.

Cette diversité du public concerné par l'ensemble des services de l'Association, est à la fois source d'enrichissement pour les collaborateurs du RELAIS, élément fort définissant l'identité de l'association par la singularité que lui confère ce choix stratégique, et vecteur de notoriété auprès des usagers, partenaires, et financeurs du RELAIS.



5 Expression du Projet Socio-Éducatif du Relais :

LE RELAIS est une association dont la volonté politique s'incarne depuis 1956 au travers de son projet associatif.

Celui-ci a un objectif clair : **favoriser la socialisation des jeunes et des publics qui sont concernés par cette problématique.**

Pour atteindre cet objectif, LE RELAIS s'appuie sur :

- **Le développement d'un habitat diversifié**, intégrant la diversité de trajectoires résidentielles des jeunes et leur évolution dans l'accès à l'autonomie ;
 - **Une politique d'accueil prônant le brassage social et culturel**, l'intégration dans un contexte collectif ouvert sur l'extérieur ;
 - **Une infrastructure de restauration de qualité**, également propice au brassage social, à l'échange, à la découverte et porteuse de considération ;
 - **Une fonction socio-éducative évolutive et adaptable** aux situations diverses des jeunes, vecteur d'intégration et de responsabilisation dans un contexte collectif, de considération et de réponses concrètes dans l'écoute individuelle.
 - **La mise en œuvre et un développement cohérent de services complémentaires**, dont l'objectif vise à favoriser leur insertion professionnelle par l'accès à l'emploi, à la formation ; ouverts sur l'extérieur à des publics rencontrant des difficultés analogues en termes d'insertion professionnelle,
- **La mission du RELAIS ne peut donc se concevoir qu'au travers d'une vision globale de l'insertion et de la socialisation, par l'accès au logement, à l'emploi, à l'autonomie et à la citoyenneté.**
- **Elle s'inscrit dans un projet cohérent, produisant des effets interactifs alliant la prise en compte individuelle de chacun, et la dimension collective garante d'une socialisation avérée.**
- **L'ensemble des services du RELAIS concourent à un même objectif, en œuvrant toutefois sur des champs différents mais complémentaires, dont les évaluations annuelles sont source d'adaptation aux évolutions contextuelles, sociales et économiques, conformément aux termes de la loi 2002-2.**

5.1 La déclinaison opérationnelle du Projet Socio éducatif

L'action du RELAIS auprès des jeunes, et des autres publics auprès desquels il intervient, s'inscrit dans la durée.

Si la nature des objectifs déclinés par le projet socio-éducatif demeure conforme aux statuts de l'association, l'évolution des attentes des jeunes, les changements de contexte socio-économique, les réformes des politiques publiques impactent toutefois directement les objectifs et les modalités d'évolution.

Qu'il s'agisse de parcours résidentiels, de progression dans l'accès à l'autonomie, d'adaptation de l'offre de restauration, ou de mesurer l'impact de nos actions en faveur de l'insertion professionnelle, les effets produits par les différentes actions que nous menons sont régulièrement évalués et remis en question afin de conserver toutes leurs pertinences.

Notre logique d'évaluation et de recherche d'amélioration continue à chaque niveau d'intervention renforce notre stratégie et vise à une cohérence globale entre l'évolution des besoins du territoire, et les réponses que LE RELAIS HABITAT ET SERVICES JEUNES apporte.

La déclinaison opérationnelle du projet porte sur chaque secteur d'intervention du RELAIS HABITAT ET SERVICES JEUNES :

Le LOGEMENT :

- Etoffer la gamme d'Habitat en fonction des trajectoires résidentielles des jeunes :

Les parcours résidentiels des jeunes sont souvent marqués par l'incertitude et la précarité professionnelle. Leur durée de séjour au RELAIS est souvent conditionnée à leur insertion professionnelle.

LE RELAIS doit donc trouver des réponses concrètes et variées à la diversité des situations, en privilégiant une trajectoire résidentielle favorisant leur autonomie. Le cadre de vie des jeunes doit également se révéler valorisant et propice à la construction de leur identité sociale. L'habitat de la résidence sociale LE RELAIS prend en compte l'évolution de la jeunesse, et propose des solutions d'hébergement de la transition sociale. L'actuelle gamme de solutions « habitat » comprend des chambres meublées, des studios, des T1 bis, des T2 et 1 T3. Tous les logements sont équipés et meublés.

Cette activité « Hébergement » répond à ce jour à un besoin avéré en

matière de logement transitoire sur la ville du Mans, comme le révèle un taux d'occupation des logements supérieur à 90% au cours des dix dernières années.

Ce constat s'accompagne toutefois d'une indispensable remise à niveau du patrimoine existant, complété de nouveaux équipements, plus à même de répondre aux sollicitations émergentes.

LE RELAIS a donc décidé de travailler conjointement sur l'adaptation de sa gamme de logements, et sur son développement spécifique.

- RESIDENCE POUR ALTERNANTS : LE CAMPUS DE LA CALIFORNIE :

LE RELAIS HABITAT ET SERVICES JEUNES a ouvert en septembre 2017 un nouvel équipement destiné aux jeunes alternants de la formation professionnelle.

Ce projet fait suite aux relations partenariales avec les chambres consulaires du Mans,

Cette proximité a conduit la Chambre des Métiers à proposer d'étendre ce partenariat à un nouveau projet, relatif à construction d'un bâtiment dédié à l'hébergement des apprentis du C.F.A.

Le campus s'inscrit à la fois dans une logique de promotion de l'alternance, par un développement de l'attractivité des CFA, mais aussi d'apporter une réponse à un besoin local en matière de **résidence collective avec services, dédiés aux jeunes alternants.**

Le campus présente également un caractère innovant sous divers angles : Il regroupe divers partenaires, et il favorise la mutualisation inter consulaire en matière d'hébergement de jeunes en alternance au sein des C.F.A situés rue Henri Champion ;

Il répond à un besoin émergent en termes de logements qualifiés (logements conventionnés, meublés, conformes aux normes en vigueur du label Qualité du Réseau Habitat Jeunes) pour les jeunes alternants,

Il favorise une réelle mixité sociale par sa capacité à accueillir des jeunes apprentis, des jeunes en formation professionnelle continue, et peut s'adapter à des nouveaux publics en cas d'actions de formation émergentes ;

Il présente un mode de gestion souple et adaptable, propice aux cycles particuliers de l'alternance, et s'appuie sur une mutualisation de postes (accueil, entretien des locaux, surveillance nocturne) qui réduit le coût de gestion et favorise donc une politique de loyer réduit pour les jeunes.

Aujourd'hui, pour répondre aux besoins des jeunes accueillis mais aussi pour rénover notre parc, nous réfléchissons avec Sarthe Habitat à une réhabilitation complète des 91 logements de notre « Tour » de l'avenue Jean Jaurès.

Parallèlement, nous envisageons une nouvelle opération pour construire 44 nouveaux logements de type 1 bis dans les deux ans à venir sur un terrain jouxtant notre site.

L'ensemble du projet lié à la fonction « HABITAT » demeure étroitement associé aux notions de responsabilisation, d'accès à l'autonomie, et d'apprentissage de la jeunesse en mobilité professionnelle.

Ce type de projet s'inscrit pleinement dans le cadre des conditions de réalisation des missions dévolues aux Résidences sociales, en termes de gamme de logements, de publics accueillis, et de typologie d'accompagnement.

La gamme de logements du RELAIS doit être en constante cohérence avec le projet associatif qui entend contribuer à l'autonomie des jeunes actifs par un parcours résidentiel cohérent. Ce projet implique une analyse régulière de l'adaptation de cette gamme, et impose de fait la programmation par tranches successives de travaux d'amélioration.

RESTAURATION :

- ✓ **Contribuer par l'activité de restauration, au brassage social et aux échanges intergénérationnels :**

Cette activité semblait à l'origine du RELAIS totalement indissociable de la fonction « Hébergement »

Force est de constater que les habitudes des jeunes, mais aussi des moins jeunes, ont beaucoup évolué depuis 1956. La prise de repas à table, dans un temps et un lieu unique, n'est plus une règle commune pour tous.

L'activité « Restauration » du RELAIS a dû s'adapter à ce contexte, notamment par sa capacité à remplir plusieurs objectifs :

- Son activité doit contribuer à la politique du RELAIS en faveur de la santé des jeunes (repas réguliers, équilibre alimentaire, diététique des menus, choix et qualité des produits, diversité des formules) tout en favorisant les échanges, les rencontres, et plus généralement la communication.

- L'activité de restauration du RELAIS est un vecteur de brassage social, notamment par l'ouverture du restaurant sur l'extérieur. Les jeunes peuvent donc déjeuner ou dîner dans un lieu unique, aux côtés de chefs d'entreprise, d'artisans, de commerçants ou de salariés du quartier, et bénéficier des mêmes prestations. Une préoccupation majeure de la fonction restauration au RELAIS est d'accorder une réelle considération aux différents publics, et de promouvoir les échanges et les rencontres intergénérationnels dans le cadre convivial et valorisant.

Structuré initialement autour de son activité « Hébergement » en tant que prestation complémentaire et non obligatoire pour les résidents, le service Restauration de RELAIS fonctionne selon deux rythmes, service du midi et service du soir, qui ne répondent pas aux mêmes besoins.

L'activité du midi répond principalement aux besoins de salariés/ fonctionnaires/ commerçants/ artisans/ entreprises en quête d'une solution pour déjeuner rapidement, au meilleur rapport qualité-prix, à proximité de leur lieu de travail.

Le service du soir, lui, s'adresse quasi exclusivement aux jeunes hébergés au RELAIS, et concerne entre 30 et 40% des résidents, qui n'ont aucune obligation de se restaurer sur place.

En dépit de constats partagés nationalement, sur la baisse constante du recours à la restauration collective par les jeunes locataires des structures Habitat Jeunes, le conseil d'administration du RELAIS considère que cette activité revêt un caractère social important, offrant à la fois une possibilité de restauration aux jeunes les moins autonomes, une garantie d'hygiène et de sécurité alimentaire, et un temps de rencontre entre publics issus d'horizons divers.

Enfin, cette activité « rayonne » sur le service Hébergement, et sur l'aura du RELAIS dans son ensemble.

- Cet objectif implique le maintien d'un coût de repas accessible au plus grand nombre de résidents. Il doit être porté par le Conseil d'administration et soutenu auprès des partenaires institutionnels du RELAIS (CAF, Département, Métropole, DDCS...) comme support de sa stratégie d'accompagnement socio-éducatif des jeunes. Pour mémoire, au travers de l'aide à l'autonomie apportée par la CAF, LE RELAIS est en mesure de soutenir sa politique de brassage social et permettre aux jeunes les plus démunis de se restaurer conformément au projet de l'association.

- Il convient, parallèlement à cette juste compréhension des enjeux inhérents à la restauration des jeunes, d'être attentif à l'équilibre économique de cette activité, dont la viabilité est fortement remise en cause à l'échelle nationale. A cet effet, la recherche continue de nouveaux adhérents doit être entendue comme un objectif récurrent, au même titre que les stratégies de mutualisation visant à favoriser la maîtrise des coûts de cette activité.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF :

- **Initier l'accès à la citoyenneté des jeunes durant leur séjour au RELAIS :**

La fonction socio-éducative du RELAIS a pour objectif de mettre en œuvre un « VIVRE ENSEMBLE » propice à l'apprentissage des règles de vie en communauté, de solidarité et de respect dans un contexte global de brassage social.

Elle doit donc permettre aux jeunes, en phase d'accès à l'autonomie, de transaction professionnelle ou rupture familiale, de construire leur vie d'adulte par une démarche valorisante et responsabilisante. Elle est également destinée à privilégier la participation des jeunes à la vie sociale.

En parallèle de cet apprentissage de vie dans un lieu commun qui leur est destiné, les jeunes doivent bénéficier, le cas échéant, d'un **accompagnement individualisé et personnalisé** en fonction de leurs difficultés durant leur séjour : recherche d'emploi, problème de santé, difficultés budgétaires, relations familiales chaotiques....

⇒ A cet effet, du personnel Socio-éducatif est directement affecté à l'accompagnement indispensable de ces jeunes. Au terme d'un entretien d'accueil individualisé, un **contrat de résidence** est établi pour chacun de ces jeunes, précisant, les modalités d'occupation de son logement, d'octroi de l'APL et le règlement intérieur en vigueur.

⇒ Les jeunes bénéficient au RELAIS d'un **espace d'expression** privilégié, la Cafétéria, qui représente un lieu de rencontres et de débat informel. Les jeunes disposent également de temps d'échanges avec l'institution, au travers du Conseil de résidents, élément régulateur du « Vivre ensemble » précédemment évoqué.

⇒ Ils sont également investis de **responsabilités diverses**, en fonction de leur disponibilité, dans les activités initiées par l'équipe Socio-éducative du RELAIS : propositions d'activités innovantes par la tenue de **conseil de résidents**, organisation d'activités, de soirée ciné-débat, d'ateliers spécifiques (cuisine, santé...), de sorties thématiques. L'objet de chaque activité proposée est de rendre les jeunes acteurs dans le choix et dans l'organisation de leurs loisirs, et de permettre à certains d'entre eux de révéler ou de mettre en avant leurs compétences. Muni d'un **pôle multimédia** dans ses espaces collectifs, et d'une connexion Internet mobilisable dans chaque logement, le RELAIS permet aux jeunes de bénéficier d'outils de communication, d'études et de recherche.

⇒ Par ailleurs, la fonction Socio-éducative est amenée à intervenir de plus en plus souvent dans un cadre d'accueil spécifique, principalement parce que des situations d'extrême précarité ou des situations particulières justifient cet accompagnement (rupture familiale, handicap, revenus très modestes, familles monoparentales, problèmes avec la justice...).

- **Conformément aux axes d'intervention de l'éducation populaire, l'action éducative du RELAIS produit des effets socialisants qui vont préparer les jeunes dans l'accès à un logement du parc public/privé, mais aussi à gérer un budget quotidien, ou à s'investir au sein d'un collectif. Du personnel éducatif est directement en charge de cette activité.**

L'objectif est également de favoriser l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes par l'expérimentation et la mise en situation. A ce titre, LE RELAIS propose aux résidents, sous l'égide de l'équipe éducative, la gestion d'un Fonds de Solidarité Mutualiste permettant de financer des projets, des investissements ou des initiatives des jeunes.

Cette activité est spécifique aux résidences sociales gestionnaires « d'Habitat Jeunes ».

Adaptée à la gamme de logements qui elle-même est source de diversification de profils de jeunes à qui à qui LE RELAIS apporte une solution de plus ou moins longue durée en terme de logement, cette dimension de nos activités confère une partie de notre identité depuis l'origine du mouvement « FJT » et nous différencie clairement de celle des bailleurs sociaux, des internats ou des résidentes étudiantes. Directement rattaché à la fonction « Hébergement » du RELAIS, l'accompagnement socio-éducatif contribue quotidiennement à **favoriser l'accès progressif des jeunes à l'autonomie.**

En dépit d'une reconnaissance générale de son importance auprès des jeunes, cette activité souffre à ce jour d'un déficit de traçabilité des effets qu'elle produit.

En conséquence, son financement s'avère parfois aléatoire, les crédits d'État dédiés à cette fonction (FONJEP) sont en net repli depuis 5 ans.

- Le projet du RELAIS, qui confère une réelle importance à cette dimension socio-éducative, sans laquelle l'activité d'Hébergement n'incarnerait pas l'identité spécifique au réseau Habitat Jeune, se déclinera sur ce champ au travers des objectifs suivants :
- **Apporter à chaque résident un accompagnement propice à son bien être**, à son apprentissage de la vie en collectivité, à son accès à l'autonomie dans un contexte de brassage social.
 - Pour remplir cet objectif, une procédure d'accueil individualise au mieux la relation avec nos usagers, et offre à chacun, le cas échéant, une ressource en terme d'accompagnement dont il peut se ressaisir en cas de difficultés ou d'interrogations.
- **Contribuer à un « vivre-ensemble » harmonieux et source d'apprentissage de la citoyenneté.**
 - Cet objectif s'appuie sur une traduction collective de l'accompagnement, en prise avec l'actualité, de temps de loisirs déterminés au préalable par un collectif d'usagers (Conseil des Résidents) et d'instances représentatives des usagers au fonctionnement démocratique (Conseil de Résidents, Commission mutualiste, élections de délégués des résidents).
- **La fonction Socio-éducative du RELAIS s'inscrira également dans une logique d'adaptation de l'accompagnement.**
- **Fort de ce constat, LE RELAIS mettra en œuvre des procédures favorisant la mesure, la compréhension et l'analyse de ses interventions en faveur des jeunes hébergés.**

LES CARACTERISTIQUES DE LA RESIDENCE SOCIALE « LE RELAIS » :

Pour mener à bien ses missions, LE RELAIS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires, permettant une prise en compte globale de la socialisation des jeunes.

➡ **La spécificité du RELAIS porte sur sa volonté d'intervention globale dans la question d'autonomie et de socialisation des publics visés par ses actions.**

- Logement,
- Restauration,
- Accompagnement individuel et collectif mais aussi,
- Emploi,
- Formation,
- Soutien au développement local/ initiatives individuelles.

L'ensemble des services proposés contribue à une ouverture du Relais sur son environnement. Cette ouverture et la diversité des sujets sur lesquels le Relais s'investi, implique une gouvernance adaptée.

LA GOUVERNANCE AU RELAIS HABITAT ET SERVICES JEUNES :

La gouvernance du Relais est conforme à son statut associatif, et repose sur un politique décliné à partir d'une assemblée générale annuelle, qui valide les prérogatives du conseil d'administration, lequel élit son bureau et en particulier son président, pour l'exercice à venir.

Le conseil d'administration se réunit en moyenne 4 fois par an.

L'assemblée générale des adhérents de l'association se déroule une fois par an, et est également ouverte aux partenaires, institutionnels ou privés, de l'association.

Chaque conseil fait l'objet d'un ordre du jour, d'un procès-verbal et peut décliner ses points d'études au sein de commissions spécifiques, ou en confier préalablement l'analyse aux membres du bureau.

En conséquence, le conseil d'administration, composé pour une partie de membres de droit désignés par la CAF, le Département, la Ville et l'UDAF, et pour une autre partie de membres « qualifiés », doit disposer de compétences en cohérence avec le projet et la stratégie de l'association.

Ces compétences doivent :

- Favoriser la traduction en projet de la politique associative, et contribuer à l'affirmation de l'identité de l'association, à sa pérennité et à son développement ;

- Produire une expertise spécifique sur un ou plusieurs des axes du projet de l'association,
- Faciliter la connaissance du projet de l'association, et de ses effets, par une implication au sein d'instances stratégiques.

➤ A cet effet, le recrutement des administrateurs, dont le mandat est soumis au vote de l'assemblée générale, doit tenir compte de ces impératifs de représentation, d'expertise, d'analyse stratégique.

La gestion de l'établissement fait l'objet d'une délégation à la Direction, dont les missions et pouvoirs sont décrits dans une lettre de cadrage. Cette gestion d'établissement doit :

- Permettre l'atteinte des objectifs opérationnels déclinés dans le projet de l'association,
- Concourir au développement et à la pérennité de l'association,
- Renforcer l'identité propre du Relais, et consolider sa reconnaissance,
- Organiser une veille globale, propice à l'évaluation des risques, à l'analyse des opportunités, et l'ajustement des organisations.

Le Directeur est également chargé de proposer des projets, initiatives, analyses au conseil d'administration, permettant d'une part, d'arrêter les orientations à court terme de la politique associative, et d'autre part, de programmer l'évolution du projet de l'association à plus long terme.

Conclusion et perspectives

La Direction de l'association Le Relais Habitat et services jeunes a souhaité, dans l'élaboration de ce projet, investir et engager ses acteurs principaux, salariés des services de l'hébergement, de l'animation, de l'accueil. Ce travail de longue haleine a suscité, sous forme d'échanges, de débats, d'ateliers et de rencontres, de nombreuses réflexions et attentes sur le rôle de notre équipement social et nos logements de proximité. La mise en œuvre de ce projet devra réserver une place privilégiée à une démarche d'évaluation permanente, la mise en place de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) (actualisation régulière des statistiques par le biais des rapports d'activités annuels, le croisement d'informations avec nos partenaires, enquêtes localisées, etc.) et veiller à une meilleure répartition de son action sur le territoire Sarthois.

Cette démarche souhaite également resituer et accompagner les jeunes entre 15 et 30 ans à participer au développement et à l'amélioration de leur logement et de leur accompagnement. La parole et la résonance des préoccupations individuelles et collectives nous semblent importantes. Nous avons souhaité, dans ce projet, faire partager, créer collectivement et donner corps au « vivre ensemble » avec pour ligne de conduite la volonté d'accentuer la participation de la population jeunes que nous prenons en charge.

Nous devons persévérer dans cette voie, notre devoir est de susciter l'attention, de bousculer certaines habitudes pesantes pour ainsi faciliter l'accès de tous à une société plus compréhensive et plus ouverte.

En cela nos équipements doivent révéler leur capacité à devenir un véritable Habitat Jeunes d'initiatives populaires. Ce projet social constitue la base de l'agrément sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, mais pas seulement. Y figure également le sens que nous donnons à notre adhésion à l'UNHAJ et l'URHAJ et notre socle d'engagement pour animer et développer ces réseaux.

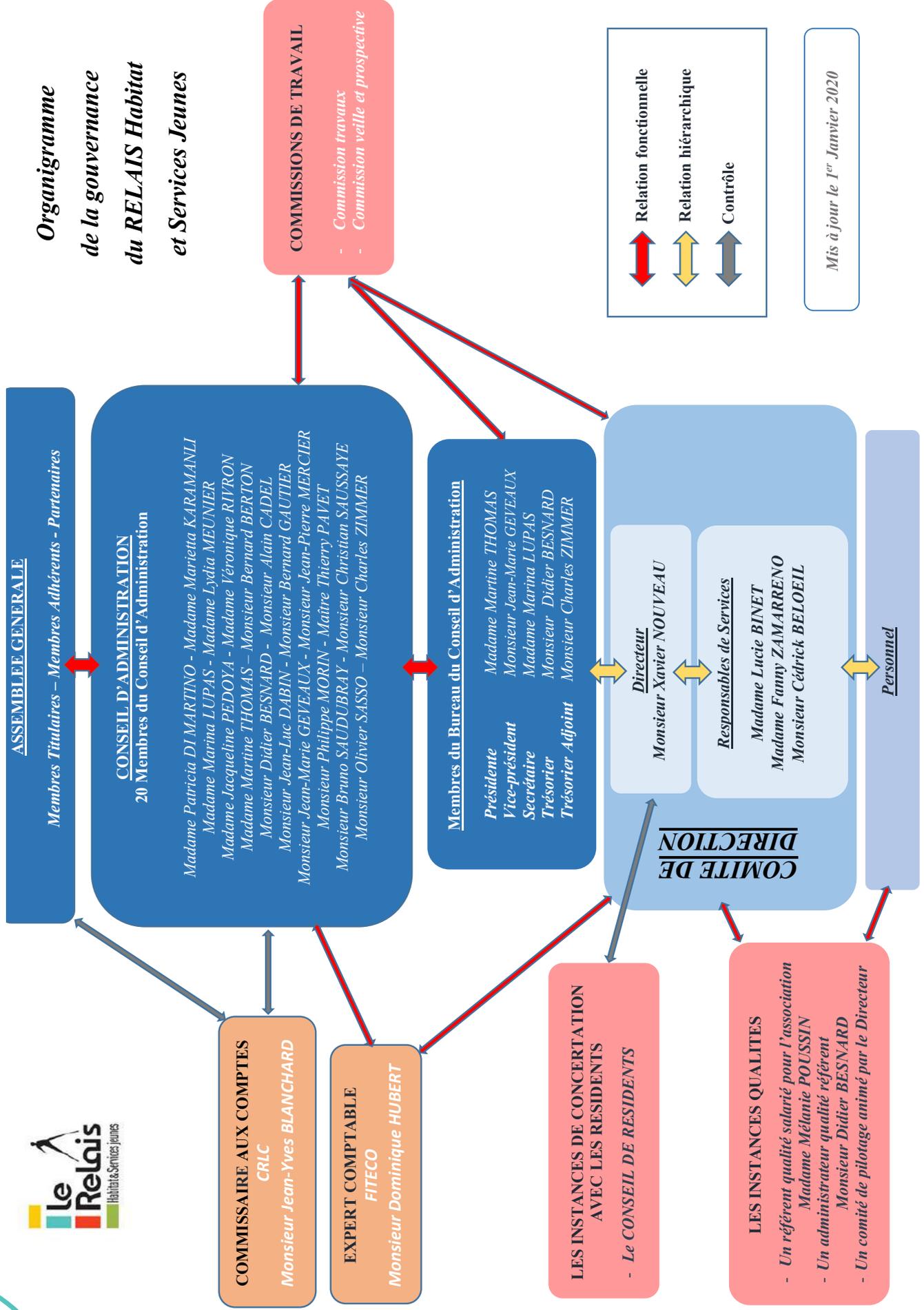
Ce document est enfin et surtout une référence pour le travail des équipes professionnelles, il oriente et positionne le sens de l'intervention du RELAIS.

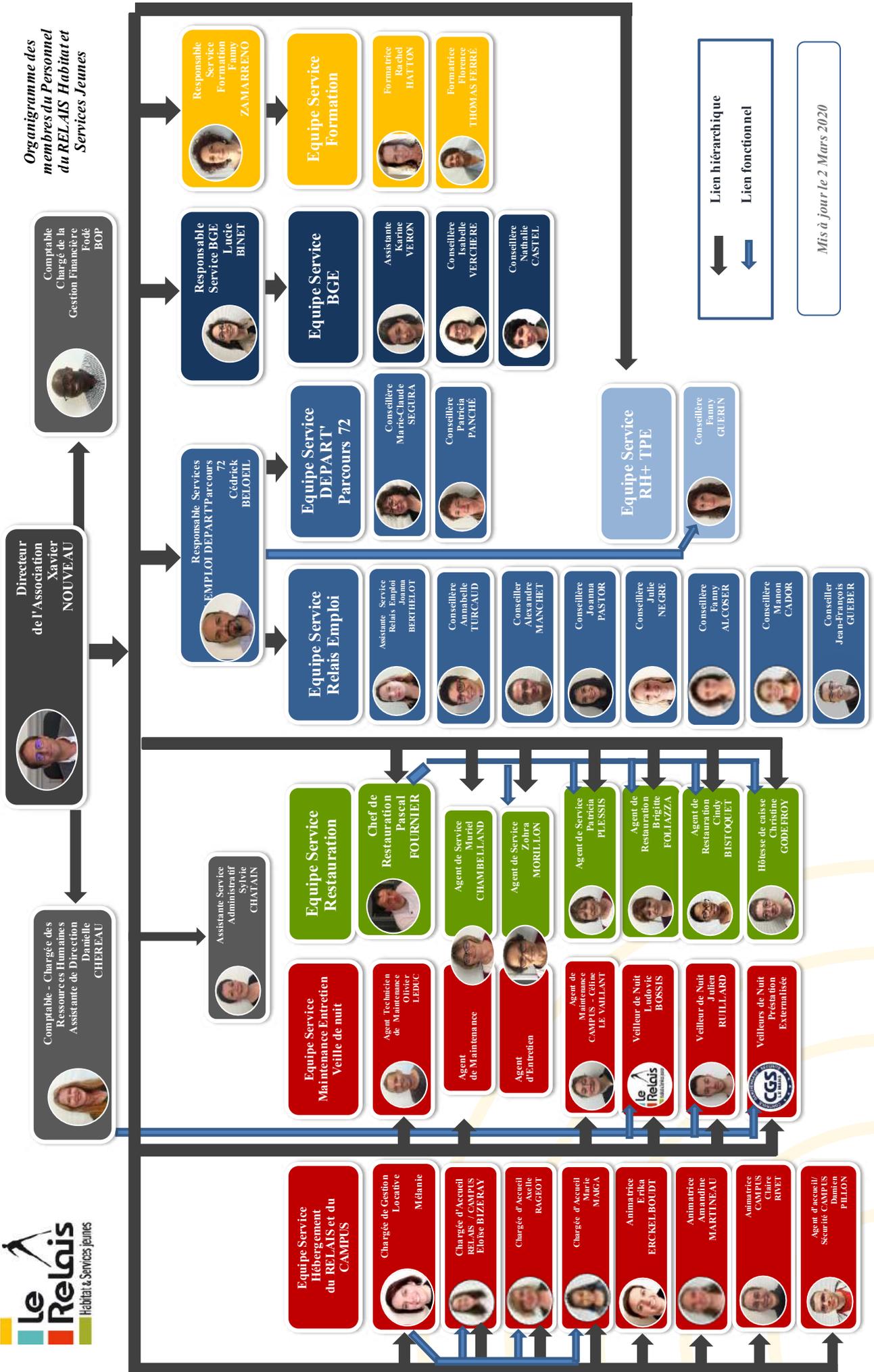
Le Relais Habitat et Services Jeunes n'est pas qu'un simple prestataire de services, il travaille avec ses usagers, adhérents et partenaires à la mise en œuvre d'un projet social cohérent.

Dans ce sens, les années à venir doivent continuer de marquer des étapes importantes quant aux modalités de développement, d'action, de structuration et d'utilité sociale et collective de notre équipement de proximité.

Notre démarche invite à l'humilité, au travail, à l'effort, à la persévérance. Nous mesurons le chemin nécessaire entre les ambitions d'un projet social et les exigences de sa mise en œuvre concrète. Néanmoins nous avons, peu à peu, développé des points d'appuis et nous considérons notre projet comme un outil pour toujours mieux concevoir et appréhender nos dimensions d'interventions, dans l'optique d'impulser des progrès en faveur d'un véritable développement social local.

**Organigramme
de la gouvernance
du RELAIS Habitat
et Services Jeunes**







LE RELAIS Habitat et Services Jeunes

90 avenue Jean Jaurès - 72100 Le Mans

Tél. 02 43 61 24 24

www.fjtlerelais

